



DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/101

Objet : **Approbation du compte rendu des délibérations du 17 novembre 2025.**

Aucune observation n'ayant été formulée,

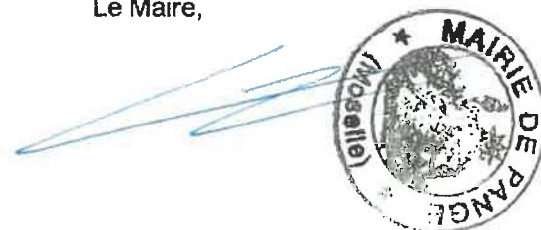
Le Conseil Municipal,

Approuve le compte rendu de la séance du 17 novembre 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/102

Objet : **Modification des statuts de la CCHCPP : service public de la petite enfance**

- Vu la loi du 18 décembre 2023 applicable au 01/01/2025 introduisant la notion d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant;
- Vu le nouvel article L214-1-3 du Code de l'Action Sociale précisant que les collectivités sont les Autorités Organisatrices de l'accueil du jeune enfant;
- Vu la délibération n° 2025/83 de la CCHCPP décidant de modifier ses statuts avec la mise à jour de la compétence action sociale
- Considérant la nécessité de se prononcer sur cette modification;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- D'approuver les modifications suivantes des statuts de la CCHCPP :

- Action sociale d'intérêt communautaire : est définie d'intérêt communautaire la gestion d'un Relais Petite Enfance chargé de mettre en oeuvre le service public de la petite enfance tel que défini par les alinéas 1 et 2 à l'article L214-1-3 du Code de l'action sociale des familles :

* Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et recenser les modes d'accueil disponibles sur leur territoire.

* Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/103

Objet : Convention Commune-CCHCPP pour la mise en place d'équipements destinés aux cyclistes

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-2 et suivants,
- Vu le Schéma Directeur Cyclable de la CCHCPP
- Considérant que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section A parcelles n° 1034 et 1460;
- Considérant que la CCHCPP souhaite y installer des équipements destinés aux cyclistes (arceaux de stationnement, bornes de réparation,
- Vu le projet de convention transmis par la CCHCPP;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

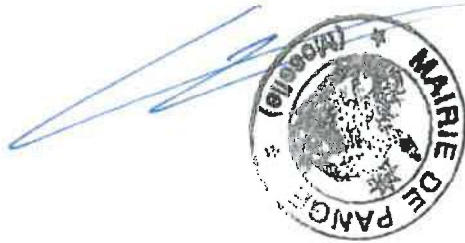
DECIDE

- Approuve la convention de mise à disposition de terrains publics entre la Commune et la CCHCPP pour la mise en place d'équipements destinés aux cyclistes.
- Approuve les conditions d'utilisation suivantes :
 - * La CCHCPP est autorisée à installer sur les parcelles mises à disposition les équipements pour vélo.
 - * L'installation, l'entretien, la maintenance et, le cas échéant, le remplacement des équipements relèvent exclusivement de la responsabilité de la CCHCPP.
 - * La Commune conserve la propriété du terrain et ne saurait être tenue responsable des dommages causés par ou aux équipements.
- La convention prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 3 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction.
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Étaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procurator(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Étai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Étai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/104

Objet : Convention de prestation de services Commune-CCHCPP

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu les statuts de la CCHCPP;
- Vu le projet de convention ayant pour but de définir les modalités d'exercice par la CCHCPP de prestations de services à partir du 1er janvier 2026 pour le compte d'une commune membre conformément aux dispositions de l'article 5 de ses statuts;
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette convention;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve la convention de prestations de services entre le Commune et la CCHCPP.
- Cette convention prendra effet du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 inclus.
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/105

Objet : Convention de partenariat Commune-Commune de Courcelles sur Nied épandeur à sel

- Vu la nécessité d'organiser le service d'intervention pour la prévention et le déblayage (verglas, neige) pendant la période hivernale;
- Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune et la Commune de COURCELLES-SUR-NIED;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- approuve la convention de partenariat entre la Commune de Pange et la Commune de COURCELLES-SUR-NIED définissant les conditions d'intervention d'un employé communal de COURCELLES-SUR-NIED sur PANGE et DOMANGEVILLE ainsi que la gestion de l'épandeur à sel;

- approuve les conditions financières suivantes :

* La Mairie de COURCELLES-SUR-NIED s'engage à acheter l'épandeur à sel

* La Commune de PANGE s'engage à prendre en charge la moitié de cet investissement soit à hauteur de 2 950 € HT

- Cette convention prendra effet à la date de signature pour une durée d'un an reconductible tacitement.
- Autorise le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en oeuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026

ID : 057-215705336-20260302-2026105-DE

SLO

Ainsi délibéré les

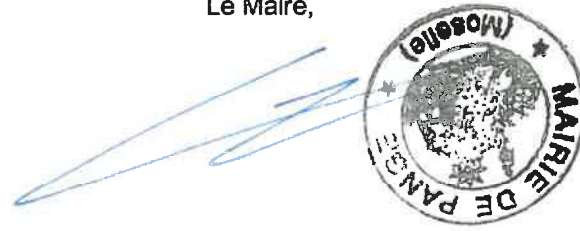
Ont signé au reg

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../...

et publication du :

..../..../...

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GRANDJEAN Jean Paul (pour ce point)

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/106-1

Objet : CFU (Compte Financier Unique) 2025

- Vu les résultats budgétaires de l'exercice 2025;
- Vu les résultats de clôture de l'exercice 2025

Le Président entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve le compte financier unique de l'année 2025 qui s'établit comme suit :

Section d'investissement :

- dépenses :	Prévu :	1 420 075,53
	Réalisé :	351 415,64
- recettes	Prévu ;	1 420 075,53
	Réalisé :	429 725,90

Excédent : 78 310,26

Section de fonctionnement :

- dépenses :	Prévu :	971 510,52
	Réalisé :	538 002,95

- recettes :

Prévu : 971 510,52
Réalisé : 1 069 159,45

Excédent : 531 156,50

Résultat global de clôture 2025 Excédent : 609 466,76

Mr CHLOUP, Maire, s'est retiré au moment du vote.
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGÉ
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

25/02/2026

Date d'affichageActe rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/106-2**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2025.**

- Vu la validation ce jour du Compte Financier Unique 2025;
- Statuant sur le résultat de fonctionnement 2025;
- Constatant que le Compte Financier Unique présente un résultat de fonctionnement de 531 156,50 €,

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

A. RESULTAT DE L'EXERCICE	+	169 224,98
B. INTEGRATION DE RESULTAT DES ANCIENS BUDGETS ANNEXES		0
C. RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ (ligne 002)	+	361 931,52
D. RESULTAT A AFFECTER = A+B+C	+	531 156,50
E. SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT Déficit (besoin de financement) D 001		0
Excédent (excédent de financement) R 001	+	78 310,26

F. SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Besoin de financement

Excédent de financement

+

75 201,00

G. BESOIN DE FINANCEMENT = E + F

0

DECISION D'AFFECTATION

1. AFFECTATION EN RESERVES R 1068 EN INVESTISSEMENT

0

2. REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002

531 156,50

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/107

Objet : Enquête publique méthanisation commune de BEUX

- Vu l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une unité de méthanisation à BEUX et la création de 3 sites déportés sur les Communes de SANRY SUR NIED, ORNY et AUGNY par la société MP BIOGAZ;
- Considérant que la Commune de Pange est concernée par le rayon de 3km et incluse dans l'enquête publique, et qu'elle doit donner son avis;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

- donne un avis favorable sur le projet d'implantation d'une unité de méthanisation à BEUX et la création de 3 sites déportés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PANGE

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 04/03/2026



ID : 057-215705336-20260302-2026107-DE



DELIBERA CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation

25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/108

Objet : Convention MATEC

- Vu la proposition de la MATEC concernant l'assistance au maître d'ouvrage pour la construction d'un atelier municipal;
- Considérant les 3 phases (A-B-C) proposées par la convention d'AMO;
- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette proposition

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE

- de donner un avis favorable sur la proposition de la MATEC
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,





DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 13

Date de convocation
25/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHLOUP Roland.

Etaient présents :

M. CHLOUP Roland, M. CRESCIMBENI Alain, M. DOMBRET Christian, Mme GERARD Violette, Mme GILBERT Stéphanie, M. GRANDJEAN Jean Paul, M. LAURENT Jean Baptiste, Mme MUSQ-BRIYS Marie Odile, Mme NASSOY-SCHNEIDER Isabelle, Mme POIROT Estelle, M. ZABRESCAK Lionel

Procuration(s) :

M. LHENRY Gérald donne pouvoir à M. CHLOUP Roland, M. MARCOT Alain donne pouvoir à M. DOMBRET Christian

Etai(ent) absent(s) :

Mme MARINACCI Angélique

Etai(ent) excusé(s) :

M. LHENRY Gérald, M. MARCOT Alain

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme GILBERT Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026/109

Objet : Convention tripartite CD57-Pange-Société Pange 57

- Vu le projet de convention entre le Département de la Moselle, la Commune de Pange et la Société PANGE 57 relative à la réalisation d'un îlot central en sortie du lotissement " Les Terrasses du Château " sur la RD4 à Pange;

- Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur cette convention;

Le Maire entendu,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

DECIDE

- Approuve la convention entre le Département de la Moselle, La Commune de Pange et la Société PANGE 57.

- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document pour sa mise en place.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PANGE
Le Maire,

